

DU Qualification à l'exercice de la médecine générale



Composante
UFR Santé

Parcours proposés

- › DU Qualification à l'exercice de la médecine générale

Présentation



Lorsque la candidature est retenue il est proposé un bilan initial de compétence comportant :

- Epreuve de 6 stations ECOS
- 4 dossiers progressifs
- Entretien avec le responsable pédagogique du DU afin de préciser le parcours du candidat et son projet professionnel
- A l'issue de ce bilan, un programme est défini dans son contenu et dans sa durée (maximum 2 ans)

Selon l'avis de la commission pédagogique, le programme sera articulé autour de stages en cabinet de médecine générale et hospitalière et s'appuiera principalement sur la mise en situation devant le patient.

La formation théorique sera basée sur la construction du savoir professionnel, en particulier, lors de groupes d'échanges de pratiques, d'ateliers pratiques et de travaux facultaires.

Objectifs

Obtenir le niveau de compétences permettant la qualification de spécialiste en médecine générale en vue de l'exercice de la profession, comme défini dans l'article L 4130-1 du code de la santé public : Pendant sa carrière un médecin peut être amené à vouloir changer de spécialité, d'exercice, à reprendre un exercice.

Cette orientation vers la médecine générale ambulatoire peut concourir à améliorer la situation de pénurie de médecins généralistes dans notre région.

Les compétences de ces médecins doivent être remises à niveau et évaluées.

Les compétences de ces médecins doivent être remises à niveau et évaluées. Ce DU peut participer à la certification des compétences nécessaires à l'exercice de la discipline médecine générale, dans le cadre des procédures de requalification ordinale, en cas d'insuffisance professionnelle.

Cette orientation vers la médecine générale ambulatoire peut concourir à améliorer la situation de pénurie de médecins généralistes dans notre région.

Accessibilité personnes en situation de handicap

Si vous rencontrez des difficultés liées à une maladie, à un handicap permanent ou passager, l'Espace Handicap, en collaboration avec le Service de santé étudiante et l'association partenaire Handisup, vous aide à et vous accompagne tout au long de votre cursus.

Admission

Conditions d'admission

Le dépôt des candidatures est à effectuer sur la plateforme dématérialisée [eCandidat](#) de l'Université de Rouen Normandie

Modalités d'inscription

Une commission pédagogique examine votre candidature et émet un avis. Vous recevrez votre confirmation d'admission sur votre espace candidat ainsi que dans votre boîte mail. En cas d'admission, **vos inscriptions administratives à l'université sera automatiquement saisie par les services de scolarité une fois votre candidature confirmée.** Vous recevrez un lien d'activation de votre compte universitaire Multipass. L'UMFCS reprendra contact avec vous afin de vous transmettre un contrat de formation à signer mentionnant les modalités de paiement. Si vous avez indiqué une prise en charge par un tiers, c'est celui-ci qui recevra une convention de formation à signer.

Public cible

- Médecin diplômé qualifié en médecine générale
- Médecin ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale pendant plus de trois ans
- Médecin diplômé d'une autre spécialité souhaitant se réorienter vers la médecine générale
- Médecin faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour "insuffisance professionnelle"

La candidature du médecin est validée après étude du CV et de la lettre de motivation.

Droits d'inscription

Le montant des frais de formation sont consultables sur le site internet du CFCA, rubrique LE CFCA > [Nos tarifs](#).

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Unité Mixte de Formation Continue en Santé (UMFCS)

☎ 02 35 14 60 79

✉ sante.fc@univ-rouen.fr

🌐 Université de Rouen Normandie - CFCA
Bâtiment Michel Serres, rue Thomas Becket
76821 Mont-Saint-Aignan Cedex

✉ du.medecinegenerale@univ-rouen.fr

Matthieu SCHUERS

☎ 02 35 14 84 46

Pascal BOULET

☎ 02 35 14 82 08

✉ pascal.boulet@univ-rouen.fr

En savoir plus

Déposer ma candidature sur eCandidat

<https://ecandidat.univ-rouen.fr/>

Picto Access Campus Martainville, UFR Santé
(Bâtiment STEWART)

<https://pictoaccess.fr/cards/campus-martainville-ufr-de-sante-batiment-stewart-enseignement>

Programme

Organisation de la formation

Les stagiaires ont accès à l'ensemble des équipements universitaires : laboratoires, installations techniques et sportives, bibliothèques avec ressources numériques et documentaires, espace numérique de travail et plateforme interactive...

Les modalités d'enseignements sont adaptées aux objectifs du programme. Les formations sont dispensées par des enseignants chercheurs et des professionnels sous forme de cours magistraux, de travaux pratiques ou dirigés, de projets tuteurés et de mises en situation professionnelle.

Lorsque la candidature est retenue, il est demandé au candidat d'effectuer :

- Une phase d'évaluation des connaissances et compétences comportant :

- Des dossiers progressifs
- Des stations ECOS
- Un entretien avec le responsable pédagogique du DU afin de préciser, en fonction des résultats obtenus à la phase d'évaluation, le parcours de formation du candidat variable dans son contenu et dans sa durée (durée maximale : 2 ans).

- Une phase de formation. Le programme, adapté à chaque candidat, sera articulé autour :

- De la mise en situation devant le patient grâce à des stages :
 - En cabinet de médecine générale (supervision directe SNI, stage en autonomie : SASPAS)
 - Hospitaliers (variables selon la maquette de formation) : pédiatrie, gynécologie, urgences, médecine polyvalente, gériatrie.
- D'une formation théorique basée sur la construction du savoir professionnel, en particulier, lors de groupe d'échanges de pratiques. Les cours et travaux dirigés sont ceux du DES de médecine générale :
 - Groupes échanges pratiques
 - Atelier communication
 - Travaux rédactionnels (RSCA, vignettes) basés sur la résolution de problématiques rencontrés en stages
 - Tenue d'un portfolio

La décision sur la certification à exercer la discipline est prise en commission pédagogique et tiendra compte des évaluations des maîtres de stage, du tuteur et du responsable de la formation. La décision sera transmise ensuite au candidat et à l'Ordre des médecins.

DU Qualification à l'exercice de la médecine générale

DU Qualification à l'exercice de la médecine générale